

Le bureau de liaison en Lettonie

Inspection Nationale du Travail.

State Labour Inspectorate, Headquarters 38 k-1, Kr.Valdemara Street Riga LV –1010 Tel: (+371) 6 7021 704, Fax: (+371) 6 7021 718, E-mail: vdi@vdi.gov.lv

<http://www.nva.gov.lv/eures/index.php?cid=6&mid=23&txt=221&from=0>

Les questions peuvent être envoyées à cette adresse:

sintija.volinko@vdi.gov.lv

ou

vdi@vdi.gov.lv

Information sur le travail en Lettonie:

Durée du travail :

La durée du travail quotidienne maximale d'un employé ne peut excéder huit heures.

La durée du travail hebdomadaire est de 40 heures.

Le temps de travail des salariés exposés à un risque particulier ne peut excéder sept heures par jour et 35 heures par semaine si cette activité couvre au moins 50 pour cent du temps de travail quotidien ou hebdomadaire de manière régulière.

(Article 131, Code du travail).

Salaire minimum

Il existe un salaire minimum fixé par arrêté ministériel qui s'applique à toutes les entreprises.

En 2015, le salaire mensuel minimum pour 40 heures par semaine est de 360 Euro par mois (taux horaire minimum - Euro 2,166).

Le repos quotidien ne doit pas être inférieur à 12h par 24h et le repos hebdomadaire sur une période de sept jours ne doit pas être inférieure à 42 heures consécutives (articles 142, 143 Code du travail).

Tout salarié a droit à une pause dans le travail si son temps de travail journalier dépasse six heures.

Cette pause doit être accordée au plus tard quatre heures après le début des travaux (article 145, Code du travail).

Le congé annuel payé ne peut être inférieur à quatre semaines civiles, sans compter les jours fériés.

Il n'est pas permis de compenser un congé annuel payé avec de l'argent, sauf dans les cas où la relation de travail est résiliée et où l'employé n'a pas utilisé son congé annuel payé (article 149, Code du travail).

Pour plus d'informations:

http://www.nva.gov.lv/eures/index.php?cid=6&mid=23&txt=221&new_lang=en

Echanges d'information avec les autres Etats membres

Les échanges d'informations se font par le biais du système IMI et grâce à des contacts individuels.

Partenariat nationaux:

Nous avons de nombreuses coopérations et échanges d'information avec d'autres autorités publiques, plus particulièrement avec les autorités de police, des douanes, ainsi qu'avec l'administration fiscale.

Un outil commun

Il existe une base de données sur toutes les entreprises enregistrées en Lettonie

<https://www.lursoft.lv/en/data-bases-of-enterprises>

Le Service national des impôts :

<https://www.vid.gov.lv/default.aspx?tabid=4&id=2085&hl=2>

L'Agence d'assurance sociale de l'État (y compris les prestations sociales) :

<http://www.vsaa.lv/>

Le registre des entreprises de la construction :

<https://bis.gov.lv/bisp/lv/>

Les entreprises de la construction en activité :

<https://bis.gov.lv/bisp/statistika/buvkomersantu-registrs/aktivo-buvkomersantu-skait>

<https://bis.gov.lv/bisp/statistika/buvspecialistu-registrs>

L'Institution de certification :

<https://bis.gov.lv/bisp/kontakti/sertificesanas-institucijas>